

MOT DU PRÉSIDENT

GÉOGRAPHIE DE LA SOLIDARITÉ

La solidarité s'active dans l'espace, portée par l'indignation de chacune et de chacun qui est témoin de l'humiliation ou du mépris qu'un autre subit. D'abord dans la proximité, à partir de nos propres vies et de nos actions. Par la suite, c'est particulièrement dans nos instances et nos pratiques syndicales qu'elle s'organise et se déploie. S'ouvrant un peu plus à l'occasion des rencontres et des échanges avec les autres groupes, la solidarité tend vers le bien commun.

Puis un peu plus loin, mais à peine, c'est par nos liens avec les syndicats de chargées et chargés de cours du Regroupement université de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) que notre solidarité se déploie plus largement. C'est notre engagement et nos contributions aux nombreux échanges qui rendent possible la solidarité dans l'action collective. Aussi, dans la grande région de Montréal, notre participation aux instances du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) fait en sorte que nous sommes collectivement en lien avec les luttes et les mobilisations régionales et nationales.

À plus grande échelle, c'est dans l'espace de l'Amérique du Nord que notre affiliation à la FNEEQ implique notre engagement à travers deux formes organisationnelles qui, cette année, se tiennent au Québec. Au mois de mai dernier, la FNEEQ coorganisait avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et avec l'appui du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), la IXe Conférence trinationale pour la défense de l'éducation publique. Ce sont quelque deux cents déléguées et délégués des États-Unis, du Canada et du Mexique qui se sont réunis à l'UQAM. Ces personnes issues de différentes organisations syndicales se sont entendues pour combattre solidairement les politiques marchandes qui dominent partout, sous différentes formes, en Amérique du Nord.

En août prochain se tiendra à Québec la neuvième rencontre de la Coalition of Contingent Academic Labour Conference (COCAL). Cette dernière organise tous les deux ans une conférence regroupant des syndicats des trois États nord-américains, afin de partager des expériences et des informations et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants universitaires à statut précaire. Dans une perspective nord-américaine, c'est tout un réseau souple de contacts et d'échanges qui s'active afin de bâtir des liens entre les diverses organisations syndicales concernées par la précarité des enseignants universitaires.

Quelle que soit la distance, nous partageons avec nos collègues, à l'UQAM comme ailleurs, un contexte qui voit la diminution des budgets alloués à l'éducation et la fragilisation de l'éducation publique. Pour les enseignants universitaires que nous sommes, les enjeux découlant de ce contexte conduisent particulièrement à l'accroissement de la précarisation et à la multiplication des statuts d'emploi, ce qui rend la solidarité plus que jamais nécessaire.

DE LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

Lors de l'assemblée syndicale du 16 juin, les membres ont massivement rejeté la proposition de l'Université concernant la Lettre d'entente 401 sur l'équité intergroupe. Le Comité exécutif avait recommandé l'acceptation de l'offre patronale soumise le matin même (voir Nouvelles de l'assemblée générale du 16 juin 2010 à la page 3).

Les membres se sont prononcés sur la proposition et, très clairement, celle-ci a été défaite. Le Comité exécutif a pris acte de la décision et s'est rallié à la décision majoritaire.

C'est ce qui fait la force du SCCUQ. Les débats sont francs et ouverts, les membres ont tout le loisir d'exprimer leurs opinions. Les membres du Comité exécutif, qui recommandaient l'acceptation de l'offre patronale, se sont ralliés à la décision. Ce ralliement, tant individuel que collectif, montre bien la maturité du Syndicat.

En 2008, en toute bonne foi, et ayant à cœur les intérêts de l'Université qui traversait

une situation difficile, nous avons accepté une proposition de renouvellement de la convention collective soumise par la direction. Les faits ont par la suite montré que, si les parties étaient sincères lors de la signature, la direction actuelle de l'UQAM ne respecte pas l'esprit de la lettre d'entente sur l'équité intergroupe.

À la fin de 2011, notre convention collective viendra à échéance. Nous entreprendrons donc le processus de renouvellement de celle-ci. Tous les membres seront appelés à intervenir dans les débats. Il sera aussi essentiel que toutes et tous agissent dans le respect des différents mandats.

Ce sera donc avec un Syndicat uni et conscient de ses responsabilités que nous préparerons les futures négociations pour obtenir ce qui nous est dû.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

RETOUR SUR « LES LENDEMAINS DU 28 AVRIL 2010... »

Dans le dernier numéro du SCCUQ@ctualités (mai 2010), nous écrivions que les membres appartenant à une liste conjointe avaient été élus. Nous tenons à préciser que Langis Madgin avait spécifié dans sa fiche de candidature, ainsi que dans son allocution devant les membres, qu'il s'engageait à travailler avec toutes les personnes qui seraient élues.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

V A D E - M E C U M

DU 2 AU 7 JUILLET
*Période de réponse à l'offre
de cours sur ACCENT*

**DU JEUDI 1^E JUILLET AU
DIMANCHE 1^E AOÛT**
*Vacances estivales - le
secrétariat du Syndicat
sera fermé*

NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2010

Voici un résumé des principaux moments de la dernière assemblée générale.

D'entrée de jeu, le président aborda brièvement les négociations du Front commun. Il rappela aussi aux membres de ne pas oublier que la procédure d'attribution des cours pour l'automne prochain est en marche.

Solidarité

Les membres ont accordé les dons de solidarité suivant :

1 000 \$ à l'organisme Au bas de l'échelle, voué à la défense et la promotion des droits des non-syndiqués.

1 500 \$ au Centre de lecture et d'écriture, pour l'accomplissement de son mandat d'alphabetisation.

1 500 \$ à l'École Rosalie-Jetté/Fondation Opti-Vie. La mission de cette école secondaire publique et gratuite est d'accueillir des mères adolescentes afin qu'elles puissent poursuivre leurs études secondaires pendant leur grossesse et après leur accouchement. La Fondation Opti-Vie est responsable de la gestion des fonds.

500 \$ aux travailleurs et travailleuses du centre de distribution de Provigo (à Québec) menacé de fermeture.

Trésorerie

Les membres ont reçu le rapport de la trésorière, Marie Bouvier, ainsi que les résultats réels comparés au budget de l'exercice financier 2009.

Les membres ont aussi reçu le Rapport des vérificateurs financiers, la firme Gosselin et Associés inc., ainsi que celui du Comité de surveillance des finances, formé d'Ivan Constantineau, de Richard Labonté et de Sylvie Poirier.

Les membres ont renouvelé leur confiance dans la firme Gosselin et Associés inc. pour l'année financière 2010.

Élections

Voici les résultats des élections.

Alain Gerbier et **Henri Lelion** à la Commission des études;

Mustapha Kebiche au Comité institutionnel de discipline;

Mathieu Dormaels, substitut au Comité institutionnel de discipline;

Claude Roy au Comité de surveillance des finances.

Convention collective

Les membres ont majoritairement rejeté une proposition émanant du Comité exécutif visant à accepter l'offre de l'Université concernant le règlement de la Lettre d'entente 401 déposé le matin même. L'UQAM offrait une somme forfaitaire de 1 % pour l'année 2009-2010 et 1 % pour l'année 2010-2011.

Les membres demandent à l'UQAM de rendre public le rapport de la firme AON Conseil sur l'état de la rémunération des chargées et chargés de cours. Le rapport fut remis à l'Université le 23 février dernier.

Étant donné le dépôt tardif de l'offre patronale, un plan de communication et de mobilisation sera déposé à la rentrée cet automne.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT UNE DEMANDE D'EQE

Les membres du Comité des agentes et agents de relations de travail ont organisé, le 25 février dernier, une séance d'information portant sur le processus concernant la demande de reconnaissance des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) et sur les programmes de perfectionnement et de mise à jour des connaissances. Le nombre de personnes chargées de cours qui souhaitait assister à cette séance d'information ayant été élevé, les membres du CAART ont offert une deuxième séance le 9 mars 2010.

La première information à connaître est qu'il existe trois catégories de procédures de reconnaissance d'EQE :

1. la procédure annuelle, qui a lieu vers la fin de février (clause 7.10 et ss. de la convention collective)
2. les procédures d'exception :
 - a. pour les cours en voie d'approbation par les différentes instances et qui, parce que non encore approuvés, ne pouvaient faire l'objet de demandes au moment de la procédure annuelle (clause 7.19 et ss. de la convention collective);
 - b. pour une personne chargée de cours ayant obtenu un diplôme supplémentaire pertinent, en dehors de la période de la procédure annuelle d'EQE (clause 7.20 et ss. de la convention collective);
 - c. pour une personne chargée de cours qui est engagée pour la première fois, mais après la période de la procédure annuelle de reconnaissance des EQE (clause 7.21 et ss. de la convention collective);
3. la procédure demandant un transfert individuel d'EQE suite au refus d'un département de procéder à un transfert automatique d'EQE pour cause de modifications jugées substantielles (clause 7.27 de la convention collective). Il ne s'agit pas à proprement parler d'une reconnaissance d'EQE mais d'une procédure d'acceptation d'un transfert individuel d'EQE déjà obtenues (ou d'une compétence reconnue) eu égard au dossier personnel de la personne chargée de cours.

1) La procédure annuelle

Annuellement, vers la fin du mois de février, vous pouvez aller sur ACCENT et, après avoir cliqué sur « EQE – demandes », cocher sur la liste départementale les cours pour lesquels vous pensez répondre aux EQE demandées. Pour connaître ces exigences, il suffit de cliquer sur « EQE – banque ».

Notez, au passage, que votre nom doit apparaître sur la liste des personnes chargées de cours d'un département pour pouvoir y demander des EQE. En conséquence, vous devrez d'abord obtenir un cours via la procédure interne (clause 10.20) pour devenir une personne chargée de cours dans un autre département; par la suite, vous pourrez vous prévaloir de la procédure annuelle de reconnaissance d'EQE.

Une fois votre (vos) choix coché(s) et votre demande enregistrée sur ACCENT, vous devez déposer un dossier à votre département à la date indiquée (avant 17 h). En plus de votre curriculum vitae mis à jour en fonction des EQE demandées, ce dossier devrait également comprendre le formulaire proposé par les membres du CAART pour chacun des cours demandés et tout document pertinent venant faire la preuve de vos prétentions (ex. : contrat d'un cours similaire donné dans une autre université, plan de cours, attestation d'expérience, etc.). L'absence de dossier est un motif de refus.

Il ne faut surtout pas :

- ⊗ croire que toutes les professeures, tous les professeurs du département connaissent vos antécédents académiques et professionnels;
- ⊗ joindre un curriculum vitae mal adapté à votre demande;
- ⊗ présumer que le département a en sa possession votre dossier complet et à jour (même s'il a été déposé lors d'une précédente demande d'EQE).

Vous trouverez sur le site du SCCUQ (<http://www.sccuq.uqam.ca/attribution.html>) un formulaire, et un modèle vous aidant à le compléter, que les membres du CAART ont rédigés, il y a trois ans.

Nous vous conseillons de remplir un formulaire pour chacun des cours sur lesquels vous pensez répondre aux EQE, et ce, même si vous répétez les mêmes informations d'un formulaire à l'autre. Le descripteur du cours n'étant pas le même, et vos expériences variant d'un contenu à l'autre, vous avez donc intérêt à faire la démonstration que vous répondez à ce qui est exigé.

Même si ce formulaire n'est pas un formulaire « officiel » de l'UQAM, il peut être très utile à la personne représentant les personnes chargées de cours lors du comité de révision.

Lors des séances d'informations, les membres du CAART conseillent fortement aux personnes chargées de cours de ne pas demander une liste exhaustive de cours. Nous leur suggérons de considérer le nombre de demandes en fonction de la nature de la discipline dans lequel ils enseignent (mathématiques, histoire, psychologie, etc.). Dans certains cas, une demande de un à trois EQE peut être préférable, tandis que dans d'autres, quatre à huit peut être acceptable. Il est évident qu'une demande qui comporte un trop grand nombre d'EQE, et ce, peu importe les champs disciplinaires, aboutit généralement à un refus systématique.

Encore cette année, un certain nombre de personnes chargées de cours ont fait une demande qui comportait un nombre démesuré d'EQE à faire reconnaître. D'autres personnes ont vu leur demande d'un comité de révision refusée car ils n'avaient déposé aucun dossier justifiant leurs prétentions. Enfin, si en comité de révision on ne vous accorde pas les EQE demandées, il ne sert à rien de revenir année après année avec la même demande s'il n'y a pas d'élément nouveau à votre dossier (pas de nouveau diplôme ou pas d'expérience récemment acquise, etc.). Une telle démarche vous desservira, car elle sera vue comme de l'acharnement. Quoi qu'il en soit, le fait d'en demander un petit nombre d'année en année semble, à la longue, porter fruit.

Les assemblées départementales ont généralement un mois (du 15 mars au 15 avril environ) pour répondre à vos demandes. Si vous essayez un refus, vous pouvez demander, aux dates prescrites, un comité de révision (clause 7.13) via ACCENT, en indiquant vos motifs sur lesquels s'appuie votre demande. Nous vous conseillons de cocher la case indi-

quant que vous souhaitez être entendu par le comité de révision, car vous seul connaissez aussi bien votre dossier.

Ce comité est formé des personnes suivantes :

- une représentante, un représentant de l'assemblée départementale n'ayant pas participé à l'analyse des exigences de qualification pour le ou les cours faisant l'objet de la demande de révision;
- une représentante, un représentant des personnes chargées de cours du département;
- une représentante, un représentant de la vice-rectrice, du vice-recteur à la Vie académique.

Dans certains départements, les membres du CAART ont quelques difficultés à trouver une représentante, un représentant des personnes chargées de cours qui ont fait la demande d'un comité de révision. Nous faisons alors, via le courriel départemental dans ACCENT, un appel à toutes et à tous. Nous aimerions vous sensibiliser à l'importance de ce rôle et aux conséquences d'une absence sur un tel comité. Syndicalement parlant, il s'agit là d'un service mutuel que l'on se rend entre collègues, puisqu'il se peut qu'un jour ce soit vous qui demandiez une révision. Mentionnons qu'en plus de l'expérience, le représentant des personnes chargées de cours nommé à ce comité reçoit 45 \$ pour chaque heure de participation aux réunions du comité.

Lorsqu'une seule personne chargée de cours fait une demande de révision d'EQE dans un département, les membres du CAART demandent à cette personne d'essayer de trouver elle-même la personne qui va la représenter. Dès que deux personnes ou plus font une demande d'un comité de révision, les membres du CAART font un appel à tous et choisissent, parmi toutes les personnes qui se proposent, le représentant, la représentante selon les critères suivants :

- le principal critère est de procurer, pourvu que cela nous soit possible, une situation d'impartialité, et ce, en évitant de choisir une ou un représentant qui pourrait se retrouver en conflits d'intérêts. Il se peut donc qu'une personne ne soit pas choisie parce qu'elle possède des EQE et/ou des compétences reconnues sur l'un ou des cours pour lesquels les collègues demandent une révision;
- une personne chargée de cours ne peut se représenter elle-même pour sa demande de révision. Afin d'éviter de multiplier le nombre



- de comités et le nombre de rencontres, cette personne ne pourra pas représenter d'autres collègues de son département;
- lorsque cela est possible, nous évitons de choisir une personne chargée de cours qui n'a pas terminé sa période de probation afin d'éviter que cette dernière se retrouve ultérieurement dans une situation qui pourrait la desservir, advenant que les échanges avec la ou le professeur représentant l'assemblée départementale soient quelque peu ardu;
 - enfin, si plus d'une personne répond aux critères ci-dessus, nous choisissons la personne chargée de cours qui a répondu la première à notre appel à tous.

Puisque les EQE accordées sont valables à compter du trimestre d'automne, tant l'université que les représentants du CAART tentent de faire en sorte que les comités aient pu rendre leur décision avant l'affichage des cours du trimestre automne.

2) Les procédures d'exception

Qu'il s'agisse d'une demande d'EQE :

- pour les cours non encore approuvés par les instances (clause 7.19) ou
- d'une personne chargée de cours ayant obtenu un diplôme supplémentaire pertinent une fois la période de la procédure annuelle d'EQE terminée (clause 7.20) ou encore
- d'une personne chargée de cours qui est engagée pour la première fois, mais après la période de la procédure annuelle de reconnaissance des EQE (clause 7.21),

le processus et les démarches demeurent sensiblement les mêmes que lors de la procédure annuelle.

Ainsi, toutes les suggestions mentionnées plus haut sont conseillées, mais en les adaptant. Il faut surtout prendre en considération les courts délais stipulés à ces différentes clauses afin de ne pas rater une demande d'EQE.

3) La procédure demandant un transfert individuel de reconnaissance d'EQE

Lorsqu'un département, en application de la clause 7.27 de la convention collective refuse de transférer automatiquement des EQE d'un (ou de) cours existant(s) à un ou des cours nouveaux ou modifiés, chacune des personnes chargées de cours de ce département peut demander que l'assemblée départementale lui accorde le transfert automatique des EQE ou de la compétence reconnue (CR) en faisant valoir que dans son cas, étant donné son dossier personnel, il y aurait dû avoir transfert d'EQE (clause 7.27). Le département ne regarde pas alors si vous répondez ou non aux nouveaux EQE mais si, eu égard à votre dossier personnel, il aurait dû y avoir transfert d'EQE. Il faut surtout noter que c'est à chaque personne chargée de cours de faire cette demande et de s'assurer que votre dossier soit à jour et que les pièces démontrent votre prétention. Vous avez donc intérêt à suivre les travaux des comités mis sur pied dans les départements lorsqu'un programme entre en période d'évaluation et/ou que des modifications sont apportées à certains cours.

Nous espérons que ces informations vous permettront de mieux comprendre le processus de reconnaissance des EQE. N'hésitez pas à communiquer avec un des membres du CAART pour toutes questions ou précisions.

J. FRANÇOIS TREMBLAY
Agent de relations de travail
Comité des agentes et agents de relations de travail

BON ÉTÉ
À TOUTES ET À TOUS!

LISTE DES PERSONNES RETENUES
PAR LE COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT
POUR L'ANNÉE 2010-2011

BARABY, Anne-Marie (6 charges de cours)

Département de linguistique
Faculté des sciences humaines

BOYER, Priscilla (6 charges de cours)

Département de didactique des langues
Faculté des sciences de l'éducation

ESSOPOS Ilia (6 charges de cours)

Département d'éducation et pédagogie
Faculté des sciences de l'éducation

FAUCHER, Christine (6 charges de cours)

École des arts visuels et médiatiques
Faculté des arts

GAUDETTE, Sylvain (6 charges de cours)

Département de sciences juridiques
Faculté de science politique et de droit

JARRY, Johanne (6 charges de cours)

Département d'études littéraires
Faculté des arts

LAROSE, Chalmers (6 charges de cours)

Département de science politique
Faculté de science politique et de droit

LAVOIE, Françoise (6 charges de cours)

École des arts visuels et médiatiques
Faculté des arts

MOUSSEAU, Manon (6 charges de cours)

Département d'éducation et formation spécialisées
Faculté des sciences de l'éducation

RÉFLEXIONS EN MARGE DU 34^E CONGRÈS DU CCMM



Crédit photo: Michel Giroux

Sous le thème *On manque pas de fronts!*, la direction du CCMM voulait mettre un accent particulier sur le développement de la solidarité avec les syndicats en conflit et sur les luttes à caractère social supportées par le CCMM. Des questions comme celle du profilage racial, du décrochage scolaire, de la privatisation des services publics et les compressions budgétaires, des attaques aux droits des femmes ou celle de l'exploitation des travailleuses et travailleurs immigrés ont amené de multiples échanges.

Malgré des discussions intéressantes en ateliers, aucun sujet majeur n'a entraîné de débats passionnés. Au contraire, les différentes propositions ont été adoptées sans beaucoup de contestation que ce soit la nouvelle

Déclaration de principes, les différentes résolutions ou les amendements aux Statuts et Règlements.

La première journée du congrès fut consacrée à sa mise en place. Dans son allocution d'ouverture, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, y est allée d'un discours lénifiant. Elle a bien sûr stigmatisé les politiques gouvernementales qui marqueraient, selon elle, un virage conservateur. Bien qu'elle

ne mentionne plus la montée du néolibéralisme, qui depuis des années illustre la plupart des discours de la centrale, elle dénonce la portée impopulaire de ces politiques. À trop crier au loup...

La CSN s'oppose à tout, démontre les gouvernements, mais ne propose aucune perspective nouvelle, sinon que de rabâcher les mêmes clichés classiques sur la défense des intérêts de la population. Mais rien de bien concret. Il est à se demander si la direction de la centrale ne serait pas en accord avec certaines politiques comme la hausse de certains tarifs.

À court terme, la bataille du Front commun serait le meilleur moyen pour atteindre les objectifs du projet de société... à condition de pouvoir négocier une convention collective.

C'est encore Claudette Carbonneau qui a présenté l'analyse de la situation actuelle de la langue française. Chef-d'œuvre d'anti pédagogie, l'exposé de madame Carbonneau n'était franchement qu'un résumé d'études des organismes chargés de surveiller l'état de la langue française. Rien de plus. Ici encore, aucune perspective.

À l'initiative du SCCUQ, les membres ont adopté une résolution demandant qu'un rapport soit soumis annuellement sur le travail fait auprès des groupes de précaires, dans l'objectif d'améliorer leurs conditions. Le but étant bien sûr de s'assurer d'un suivi d'une résolution votée... il y a déjà trois ans.

Élections

Les élections ont amené quelques changements au Conseil syndical, mais aucun au Bureau de direction. Ont été réélus sans opposition :

Gaétan Chateaufort à la Présidence;
Dominique Daigneault au Secrétariat général;
Manon Perron à la Trésorerie;
Véronique De Sève à la 1^{re} vice-présidence;
Francis Lagacé à la 2^e vice-présidence.

Poursuivent leur mandat au Conseil Syndical :

Flavie Achard, éducation;
Patrice Benoit, environnement et développement durable;
Louis Carlo Cantave, immigration et relations ethnoculturelles;
Alain Ouimet, action en santé sécurité;
Donald Picotte, LGBT;
Caroline Tremblay, santé et services sociaux.

Quatre nouvelles militantes et militants font leur entrée :

Linda Boisclair au Front de lutte sur la condition féminine (succède à Chantal Lapanne);
Lisa Courtemanche, solidarité internationale (remplace Pierre Bibeau);
Annick Ferland, jeunes (remplace Youan Saint-Pierre);
Jean-Hugues Bastien, droit au travail (remplace Jean-Marie Dion, ce fut le seul poste mis en élections alors que trois candidats se sont affrontés).

Clash des générations

Dans les ateliers se sont manifestées de façon palpable des différences entre les perceptions des « vieux » militants et celles des « nouveaux ». Si les plus expérimentés maintiennent le cap avec les valeurs « traditionnelles » de la CSN, les plus jeunes n'hésitent pas à remettre en question certaines de celles-ci comme la défense de l'école publique au détriment de l'école privée. Bien qu'ils partagent la nécessité et l'obligation de l'État d'entretenir le système scolaire public, ils croient nécessaire de laisser une place au privé, de laisser aux individus le choix. La situation est similaire lorsque la question du réseau de la santé est abordée.

Ce « clash » générationnel peut se comprendre de plusieurs façons. Depuis plusieurs années, le discours des « lucides » aborde ces questions de façon systématique et répétitive. Il est reproduit sur plusieurs tribunes et ne peut pas ne pas avoir d'impact sur le comportement des plus jeunes. Tout comme les critiques abusives sur les « babyboomers » qui, ayant tout obtenu, ne laisseraient rien aux autres. Il n'est donc pas surprenant que les valeurs de ceux-ci soient pointées du doigt.

Bien sûr les faiblesses d'une économie axée sur le keynésianisme et l'État-providence ont laissé des traces. Les « crises » budgétaires et financières répétitives, couplées avec les aspects les plus négatifs des politiques gouvernementales dans l'objectif de l'atteinte du déficit zéro, colorent l'univers de ces nouvelles générations de militantes et militants.

Il n'y a qu'à regarder le comportement et les positions des associations jeunesse des partis politiques pour constater l'ampleur du décalage générationnel. Et ce, sans compter qu'à l'intérieur des rangs syndicaux, l'envoi des enfants dans les écoles privées et le recours à la médecine privée est fréquent.

Le 34^e congrès du CCMM ne passera certainement pas à l'histoire.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

L'INVESTISSEMENT PAR VERSEMENTS PÉRIODIQUES

Une stratégie gagnante...

Le meilleur moyen de se donner une discipline d'épargne est d'opter pour l'investissement périodique. Adapté à votre rythme de vie, l'investissement par versements périodiques vous permet d'économiser plus facilement pour la réalisation de vos projets ou pour faire fructifier vos investissements en prévision de votre retraite.

...QUI NÉCESSITE PEU D'EFFORTS

Vos versements sont prélevés dans votre compte chaque semaine, chaque mois ou selon la fréquence de votre choix. La fréquence et le montant de vos investissements peuvent être modifiés par la suite au besoin et en tout temps. Tout se fait automatiquement, sans que vous ayez à vous déplacer ni à effectuer de transactions répétitives.

Vos investissements sous forme de versements périodiques peuvent se faire dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou dans un compte non enregistré et dans un CELL.

...QUI PROCURE BIEN DES AVANTAGES

L'investissement par versements périodiques :


- Facilite votre cotisation à votre REER puisque vous investissez régulièrement durant l'année, presque sans vous en rendre compte!
- Vous assure une présence constante sur le marché et vous permet de maintenir votre stratégie à long terme.
- Vous évite de prendre des décisions sous le coup de l'émotion.
- Vous fait profiter pleinement des occasions qu'offrent les fluctuations des marchés.

Une somme, même modeste, investie régulièrement, peut donner des résultats étonnants. Informez-vous auprès de votre conseiller pour obtenir une simulation personnalisée vous démontrant ce que vous pourriez accumuler en investissant par versements périodiques.

Pour toute information, n'hésitez pas et appelez-nous!

Caisse de la Culture

465, rue McGill
Bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2H1

 **514 CULTURE**
514 285 - 8873

www.caissedelaculture.com

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.

Ce communiqué a été préparé gracieusement par la Caisse de la Culture. Rappelons que le SCCUQ a été un des membres fondateurs de la Caisse de la Culture à l'UQAM et partage ses valeurs démocratiques et coopératives.

Le contenu de cet article est de l'entière responsabilité de la Caisse de la Culture.

FONDACTION



Crédit photo : Louise Leblanc

Le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi célèbre cette année son 15^e anniversaire. Créé par une loi de l'Assemblée nationale en 1995, Fondation a démarré ses activités en janvier 1996. En 15 ans, son actif est passé de 12,8 à 638 millions \$. Son rendement annuel a oscillé entre moins 14,8 %, en 2008-09, et 10,9 %, en 1996.

Fondation investit au moins 60 % de son actif dans des entreprises québécoises dans l'optique de maintenir ou de créer des emplois. Le fonds est particulièrement présent auprès des compagnies où l'on préconise la gestion participative, des coopératives ainsi que des entreprises soucieuses de la protection de l'environnement.

Une sculpture de quinze mètres de haut se dresse maintenant devant les bureaux du Carrefour financier solidaire Fondation (angle de Lorimier et Parthenais). Œuvre de Michel Dallaire, elle est composée de neuf maillons représentant les neuf institutions de développement économique et social.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

Comité exécutif

Guy Dufresne
Président
6644

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective
2794

Zakaria EL-Mrabet
Vice-président aux affaires universitaires
6741

Lorraine Interlino
Vice-présidente aux relations intersyndicales
3180

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information
2793

Hélène Belley
Secrétaire générale
6876

Marie Bouvier
Trésorière
3050

Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet
2789

Langis Madgin
4886

Jean-François Tremblay
3536

Comité mobilisation-intégration

Christiane Malet
8272

Louise Samson
2791

Anne-C. Thibault
5609

Secrétariat

Violaine Gasse
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

NOS COORDONNÉES

Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Local A-R540

Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

Téléphone :

514 987-3495

Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du
papier recyclé à 100%